

## Une réforme de la mêlée en Fédérale 2



Lors du comité directeur de la FFR du 15 Mars 2013, une proposition d'évolution des règles relative à la poussée en mêlée dans les compétitions fédérales a été adoptée pour la saison 2013/2014.

Celle-ci concernera dans un premier temps uniquement la **Fédérale 2 et la Fédérale B avec l'autorisation d'une « poussée sur 1,50 mètre sans limitation au gain du ballon » et « sans impact ».**

Pour accompagner cette réforme il sera demandé à chaque joueur prétendant évoluer en 1<sup>ère</sup> ligne de :

- Fournir un certificat médical stipulant sa capacité à jouer en 1<sup>ère</sup> ligne
- Faire l'objet d'une évaluation technique pour avoir son « **passport de joueur de 1<sup>ère</sup> ligne** »

Ce passeport vise à matérialiser la reconnaissance des aptitudes techniques à évoluer indistinctement aux trois postes de la première ligne lors des rencontres de Fédérale 2 et de Fédérale B (suppression des spécificités G,T,D).

Il sera délivré suite à des tests techniques organisés par les Comités territoriaux et sous la responsabilité d'un Cadre Technique.

Le joueur aura alors sur sa carte de qualification la mention **AUTORISE 1<sup>ère</sup> LIGNE / PASSEPORT** afin de faciliter le contrôle de l'arbitre.

Ces dispositions pourront-être étendues à la Fédérale 3 et l'Excellence B pour la saison 2014-2015.

## NUMÉRO 52

Avril 2013

### SOMMAIRE

**Réforme de la mêlée en F2.....p.1**

**Délais entre deux rencontres.....p.2**

**Dates DEJEPS.....p.2**

**Interdiction de parier.....p.2**

**Contribution de la FEP....p.3**

**Séminaires de l'IFER.....p.3**

## Modification des délais entre deux rencontres

(Titre II – Article 230 des Règlements Généraux de la FFR)

Le comité Médical de la FFR a estimé que le délai de repos de 48h entre 2 rencontres était trop court pour permettre une récupération physique suffisante pour les joueurs.

Le délai serait alors allongé à 72h, même si le joueur n'entre pas en jeu.

Le délai est calculé entre le coup de sifflet final de la 1<sup>ère</sup> rencontre et le coup d'envoi de la seconde.

Par conséquent il est interdit à un joueur de participer à 2 matchs en moins de 24h, même si celui-ci a eu un temps de jeu inférieur à 20mn sur la première rencontre. Cela vise directement les joueurs alignés avec l'équipe professionnelle et l'équipe espoir au cours du même weekend.

## Dates DEJEPS

Attention, la fin des inscriptions pour les dossiers DEJEPS approchent. Pour vous inscrire, consultez le tableau ci-dessous et n'oubliez pas d'envoyer vos dossiers complets dans les délais.

	Paris	Aix en Provence	Lyon	Vichy	Souston - Bordeaux	Montpellier
<b>Organisme</b>	CNR Marcoussis	CREPS Sud-Est	Comité du Lyonnais	CREPS Auvergne	CREPS Aquitaine	CREPS Montpellier
<b>Dossier</b>	15/04/13	14/05/2013	20/05/13	31/08/14	10/05/13	Sept 2013
<b>Sélection</b>	21-22/05/13	17-19/06/13	31/05/13	16/09/14	30/05/13	Sept 2013
<b>Positionnement</b>	3-4/06/13	2-5/09/13	17-20/06/13	17/09/14	31/05/13	
<b>Début</b>	8/07/13	16/09/13	27/08/13	13/10/14	03/06/13	Nov 2013
<b>Fin</b>	3/07/13	18/07/13	Sept 2014	25/03/16	01/07/14	Mars 2013

## RAPPEL !!! Interdiction de parier

Nous souhaitons vous rappeler que le dispositif mis en place par le FFR et la LNR a été renforcé, suite à la loi du 1<sup>er</sup> février 2012 relative à l'éthique du sport et des droits des sportifs. L'interdiction de parier s'applique désormais tant aux paris sur Internet qu'à ceux dans les points de vente physiques. Pour exemple : Un entraîneur ou joueur de TOP 14 ne peut pas parier sur un match de TOP 14.

Mais au delà de l'interdiction, nous souhaitons insister sur le fait qu'en tant qu'entraîneur vous avez un rôle important de sensibilisation à tenir auprès de vos joueurs.

Enfin, nous ne manquerons pas de vous informer de la publication du décret qui est en cours d'élaboration. Ce décret permettra à l'ARJEL, sous certaines conditions, de croiser ses fichiers des parieurs avec ceux des fédérations dont les compétitions font l'objet de paris.

[Retrouvez les Règlements sur le site de TECH XV.](http://www.techxv.org)

## La contribution de la Fédération des Entraîneurs Professionnels

Rassemblant les syndicats et associations d'entraîneurs et d'éducateurs professionnels de différents sports couvrant les pratiques masculines et féminines, la Fédération des Entraîneurs Professionnels (FEP) a pour objectif de renforcer leur coopération par la mutualisation de leur expérience tout en permettant un dialogue sur les questions essentielles de la profession d'entraîneur, du sport professionnel et de la gouvernance française et européenne du sport.

Retrouvez sur le site de TECH XV sa contribution au développement du sport sur les 5 thématiques suivantes :

- La profession réglementée : enjeux des diplômes et des qualifications
- La gouvernance des institutions sportives
- L'éthique et la responsabilité des acteurs
- L'accompagnement des professionnels de l'encadrement sportif inscrit en tant que demandeurs d'emploi
- Le savoir-faire français : le rayonnement de la France à travers le sport et la mobilité internationale de ses entraîneurs

[Retrouvez cette contribution sur le site de TECH XV](#)



## Les Séminaires de l'IFER

Deux séminaires sont organisés autour des événements nationaux et internationaux qui se déroulent dans l'ouest de la France.

- Le premier est réservé aux entraîneurs du secteur professionnel et centre de formation, il se tiendra lors des ½ finales de TOP 14 qui auront lieu à Nantes les 24 et 25 mai 2013. Interventions, débats et analyse sont au programme.
- Le second est quant à lui, organisé autour de la coupe du monde U20 à La Roche-sur-Yon. Échange entre le secteur professionnel et le secteur amateur, analyse des entraînements des équipes U20 seront les fers de lance de ce colloque. Ce séminaire est principalement destiné aux entraîneurs de centre de formation et secteur fédéral.

Pour plus de renseignements sur ces deux manifestations, n'hésitez pas à nous contacter.

